



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysannes et des Femmes rurales USPF

Brougg, le 23 février 2018

Nouveau Régime financier 2021 – nous disons OUI!

La Conférence des présidentes de l'Union Suisse des Paysannes et des Femmes rurales USPF approuve à une large majorité le nouveau Régime financier 2021.

Le 4 mars prochain, la population suisse se prononcera sur le nouveau Régime financier 2021. Ce thème concerne toutes les citoyennes et tous les citoyens puisqu'il se rapporte à la principale source de revenus de la Confédération. Environ deux tiers de l'ensemble des recettes, soit près de 43,5 milliards de francs, proviennent de l'impôt fédéral direct et de la TVA. Le droit de prélever ces impôts est ancré dans la Constitution fédérale et limité dans le temps à fin 2020. Le nouveau Régime financier garantit que ces deux impôts puissent être prélevés jusqu'en 2035.

L'USPF considère qu'il est important que la Confédération puisse poursuivre l'exécution de ses tâches. Celles qui concernent la formation, la politique sociale, le trafic, la défense nationale mais aussi l'agriculture dépendent de ces impôts. Le projet ne conduit pas à une augmentation des impôts prélevés. Il garantit la poursuite de la politique financière actuelle.

Un rejet du Régime financier 2021 poserait de gros problèmes. Un nouveau financement des tâches de la Confédération devrait alors être trouvé à court terme. L'élaboration d'une telle solution dans l'urgence ne peut pas se faire dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens.

Renseignements:

*Anne Challandes, présidente de la commission politique agricole USPF
Tél. 032 853 57 73
challandes@landfrauen.ch*

*Susanne Morach, Co-secrétaire USPF
Tél. 056 441 12 63
morach@landfrauen.ch*

www.paysannes.ch

info@landfrauen.ch